

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation, Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro 248/2023/CAB Conseil d'Administration du 26 mai 2023 :

Sujet : Désignation de trois représentants usagers au conseil documentaire du SCD

Trois étudiants élus se portent volontaires pour siéger au conseil documentaire du SDC, il s'agit de :

- Sophie MARTINOLLE
- Valentin MOULIN
- Maxime RODRIGUES

Les membres élus du Conseil d'Administration se prononcent sur cette désignation.

Membres en exercice : 36 Nombre de votants : 28

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0

Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le 26 mai 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2023. Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mai 2023.

**Modalités de recours**: En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur